

# EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE

Rentrée 2019-2020 Collège de CHOISY

## I. L'organisation générale de l'année :

- 4h en 6<sup>e</sup> répartis en séances de 2h.
- 3h en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.



## II. Le Règlement en EPS :

### – La tenue en EPS :

- **Short** ou survêtement.
  - **T-shirt** et sweat voire coupe-vent suivant le lieu et la météo.
  - paire de **chaussures de sport** lacée, serrée.
- Pour les séances de natation (6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>), la tenue exigée est le **maillot de bain et les lunettes**. (Short de bain ou vêtement flottants interdits).
- **-cheveux longs attachés** et bijoux retirés.

### En cas d'oubli de tenue :

**Prévenir l'enseignant avant le début du cours.** En cas d'oublis répétés de tenue, l'élève s'expose à des sanctions prévues dans le règlement intérieur du collège.

### – Les objets de valeur :

Les bijoux, portefeuilles, téléphones portables et tout objet de valeur seront rangés dans les casiers.



**De même, la prise de photographies et/ou l'écoute de musique par le biais du téléphone portable dans les vestiaires sont strictement interdits, conformément au règlement intérieur de l'établissement.**

**Les professeurs ne pourront être tenus pour responsables des actes de vol commis pendant leurs cours.**

## - Les inaptitudes en EPS :

Les « dispenses d'EPS » (appelées réellement « inaptitudes » à la pratique) sont des dispenses d'activités sportives mais pas des dispenses de présence au cours d'EPS. Cela veut dire qu'**un élève concerné par une inaptitude doit assister à chaque séance** et prendre part, dans les limites de ses possibilités, aux activités et tâches annexes (arbitrage, gestion d'un groupe, d'un tournoi, observations, ...).

### **ATTENTION !!!**

**Toute dispense ponctuelle (1 cours) doit être inscrite par les parents et/ou responsables légaux dans le carnet de liaison** et validée par le professeur d'EPS. Pour les dispenses supérieures à 1 séance, un certificat médical d'inaptitude doit être présenté à la vie scolaire et au professeur d'EPS.

## **III. L'association sportive et l'UGSEL :**

### - Organisation et objectifs de l'AS à Choisy :

- ❖ Ouvert à **TOUS** les élèves
- ❖ Se pratique sur le temps du midi ou le mercredi après-midi
- ❖ Permet pour certaines activités de participer à des compétitions inter-collèges.

### **Les activités proposées :**

Le midi (12h30 / 13h30) : Arts du cirque, Relaxation.

Le mercredi après-midi : Surf + GR + Natation

Pour cela il faut simplement :

- ❖ **S'inscrire le lundi 16 septembre 2019 au collège entre 16h30 et 17h30**
- ❖ S'engager dans une activité pour l'année complète,
- ❖ Signer la charte d'engagement relative à l'activité choisie.

### **Pour information :**

Section/Option Basket-ball 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>.

Option GR 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>.

Option Rugby 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>

Classe expérimentale Danse 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>.